

La lettre

N°01 • JUIN 2020

BRUEIL-EN-VEXIN.FR

UN VILLAGE À VIVRE !

Ces derniers week-ends, peut-être avez-vous remarqué le nombre improbable de marcheurs, promeneurs, seuls, en groupes ou en famille. Beaucoup prenaient le temps d'admirer notre exposition de rue, les belles photos de notre village. Pour avoir été témoin de leurs commentaires, c'était souvent très admiratif : « Vous avez la chance de vivre dans un joli village ! » Oui nous avons cette chance !

Originaire du Nord, je ne connaissais que très peu « la campagne ». Quelques séjours chez mes grands-parents à l'occasion des naissances de mes nombreux frères et sœurs m'ont permis cependant de goûter aux plaisirs de ces havres de paix.

La plénitude, le silence du soleil, les odeurs de roses qui s'épanouissent, de temps en temps le chant d'un coq, le pépiement des oiseaux, tout cela retrouvé à l'occasion de ce confinement à Brueil ! Aujourd'hui on oppose zone urbaine à zone rurale. Cette dernière subit malgré tout, en temps ordinaire, la pollution sonore, la pollution de l'air certes heureusement dans une moindre proportion par rapport aux communes de Vallée de Seine. Ces quelques semaines ensoleillées de confinement ont permis de revivre des moments où se mêlaient à la fois l'alongissement de l'inaction et le plaisir de savourer des plaisirs simples comme le ravissement devant un bouquet de pivoines.

Mais le confinement n'était pas forcément synonyme de vacances. Pour beaucoup. Il y a eu les contraintes de travail autrement, les gardes des enfants et j'espère, pour peu d'entre nous, l'angoisse de la maladie. Cependant il a été l'occasion d'apprécier Brueil, commune rurale qui avait l'allure d'un village de campagne.

*« C'est aujourd'hui
le temps d'après,
le temps de vivre ! »*

Vivre à Brueil, en harmonie avec la nature, vivre à Brueil en toute simplicité, vivre à Brueil ensemble dans le respect des uns et des autres avec une touche de convivialité et de partage. Vivre à Brueil, un village à vivre !

Martine Tellier - Maire



Le Verger Grillon



LETTRE À BRUNO

écrite à l'occasion des vœux début 2020



Cher Bruno

Année après année, à l'occasion des vœux, tu prends la parole. C'est à chaque fois un festival de bons mots, une façon de présenter un bilan positivement avec beaucoup d'élégance, d'humour et en même temps toujours professionnel !

Cependant adjoint ou conseiller, nous ne prenions que rarement le micro. Après toi on se sent bien petit, peu habile. L'éloquence ou l'humour n'étant pas l'apanage de tous ! En tout cas pas pour moi d'où une certaine réticence.

Mais aujourd'hui, je m'autorise à prendre cette parole, la prendre au nom de ton équipe, du conseil et au nom des Brueillois. Et donc, sans un trait d'humour et j'espère sans trop de bégaïement je vais tout simplement te remercier !

Te remercier :

de l'amour que tu as pour ton village, de ta sympathie pour les Brueillois, de l'accueil que tu as toujours réservé aux nouveaux venus,

Te remercier :

de la bienveillance dont tu fais preuve envers ton équipe municipale,

de ton professionnalisme à la barre de ce navire qu'est la commune

de ton talent et la classe à nous représenter dans les instances tel le Département, le PNR...

Te remercier :

pour tes compétences de gestionnaire et tes savoir-faire à la pêche aux subventions,

pour ta diplomatie dans les relations publiques et politiques.

Te remercier :

pour le respect que tu inspires par ton honnêteté, pour ton opiniâtreté à être exemplaire,

Te remercier :

pour ta ténacité et intelligence à défendre les intérêts de Brueil dans l'affaire des carrières,

pour la confiance de tes pairs qui n'ont pas hésité à te suivre sur la motion.

Te remercier :

pour la qualité de vie dont tu es l'artisan à Brueil.

En résumé, nous te remercions d'être notre Maire, de l'avoir été durant trois mandats. Nous voulions te garder mais tu mérites de prendre un peu le « large », en Bretagne ou à Brueil, prendre du temps pour toi, ta famille.

Souvent, dans tes discours, tu as remercié Jacqueline. Nous aussi nous la remercions parce que nous savons que souvent derrière un « grand » homme se cache une femme. Jacqueline, par ta patience, ton bon goût, ta participation à chaque évènement, tu as apporté ce petit plus pour faire de Bruno un bon maire et je ne doute pas que tu sois aussi de bons conseils sur l'oreiller ! Mais là c'est votre histoire. Une histoire que peut-être vous coucherez sur le papier à quatre mains.

Avec ou sans témoignage écrit, Brueil gardera longtemps l'empreinte des Caffin.

Au nom de tous Merci !

Martine Tellier - Maire



CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 28 MAI

Lors du conseil municipal d'installation du 28 Mai dernier, les points suivants ont été abordés et votés :

- L'élection du Maire : Martine Tellier qui siègera également au conseil communautaire de la CU GPS&O,
- La détermination du nombre et l'élection des adjoints : 1er adjoint Antoine Westelynck, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint respectivement Marc Vandeputte et Thierry Bechenneec,
- La lecture de la charte de l'élu et ses délégations,
- La désignation du délégué titulaire du Parc Régional Naturel du Vexin (P.N.R.) en la personne d'Alexandre Valgrès qui représentera la commune au P.N.R.,
- Une extension de notre Contrat Rural dans le cadre du « Contrat rural Yvelines + » mis en œuvre par l'Assemblée Départementale : une enveloppe substantiellement augmentée permet d'englober des travaux annexes comme la terrasse de la salle des fêtes, les toilettes publiques, la cour d'accueil de l'école) et bénéficier d'une aide financière complémentaire,
- Une cession à des particuliers d'une étroite bande de terrain de la friche du Petit Moulin limitrophe à leur propriété,
- Le principe d'un achat de terrain (réserve d'équipement) le long de l'atelier municipal,
- Une convention pour la mise à disposition du terrain de football pour pâturage de chevaux,
- Le soutien à une famille sous forme d'une avance pour achat de matériel pédagogique informatique.
- Et enfin une demande auprès du Préfet pour l'honorariat de Bruno Caffin, qui, rappelons-le, a été, dans un premier temps Adjoint, puis Maire durant trois mandats.

CONSEIL DU 11 JUIN

L'organisation du conseil : elle est résumée dans l'organigramme présenté ci-contre.

A ce conseil, nous avons procédé à la désignation des membres siégeant aux syndicats. A noter que la plupart des syndicats sont entrés dans le champ de compétences transférées à GPS&O. Restent aujourd'hui :

- SEY 78 (énergie) : Patrick Bojoie,
- SICOREM (lien collègue) : Matthieu Abadie, Élodie André,
- SMIGERMA (Montcient) : Martine Tellier, Michel Binet.

Le contact avec GPS&O sera assuré par Patrick Bojoie et Michel Binet afin de signaler les problèmes de voirie constatés sur la commune.

LES DÉCHETS VERTS

La période de confinement et les belles journées d'Avril et de Mai ont été propices au jardinage. En raison du confinement, le ramassage périodique des végétaux n'a pas pu se mettre en place comme les autres années. Peu de communes offrent ce service bien pratique pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre facilement à la déchèterie.

Nous avons cependant décidé de poursuivre ce ramassage en ayant recours à la location d'une benne, cela a un coût (location) et demande un effort supplémentaire de la part des cantonniers pour le transvasement des déchets dans cette

benne. Aussi, merci de bien vouloir respecter quelques règles pour faciliter cette tâche :

- N'utiliser que des sacs papier (fournis par la Mairie) ou faire des fagots de branchages.
- Ne pas mettre autre chose que des végétaux (pas de gravillons, pas de terre, pas de pierres ni autres déchets...). Tout tri engendre des frais de traitement supplémentaires !
- Et pour le bien vivre à Brueil, ne sortir les sacs sur le trottoir que la veille des dates annoncées.

Rappel : il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin.



Entre les dates proposées, les habitants de Brueil peuvent bénéficier gratuitement des services de la déchèterie de Gargenville (Rue du Docteur Roux 78440 Gargenville tel : 09 83 91 81 19). N'oubliez pas de prendre rendez-vous sur le site www.rdv-decheterie.fr.

LES RAMASSAGES AURONT LIEU LES :

- 07 Juillet 2020
- 25 Août 2020
- 15 Septembre 2020
- 06 Octobre 2020
- 03 Novembre 2020

Marc Vandeputte



Depuis le 16 Mars, ils attendaient masqués. Enfin le 28 Mai, ils sont officiellement installés, ils peuvent se mettre à l'ouvrage démasqués !

photos : S&F Brégent

Puis est mise au vote la désignation du correspondant défense : Grégory Kazmierczak (14 voix pour, un absent).

Une commission nommée « Brueil Solidarité » a été créée en lieu et place du CCAS. C'est une commission mixte qui regroupe des membres du conseil municipal et des personnes ressources, habitants de Brueil. Au sein du conseil sont retenus : Martine Tellier, Thierry Bechenneec, Monique Roncin. Personnes volontaires extérieures : Claude Leroy (ancienne membre du CCAS), Brigitte Perrel, Sylvie Emery. Cette commission siègera à la demande d'un des membres ou lors d'un dépôt de dossier.

Puis désignation des représentants au sein de diverses associations où la commune doit siéger :

- ALDS (Association Locale de Développement Sanitaire) : Thierry Bechenneec, Monique Roncin
- Croix Rouge Française : Thierry Bechenneec, Monique Roncin
- Handi Val-de-Seine : Monique Roncin, Augustin Dumont, Thierry Bechenneec, Jérémy Sotot

L'indemnité des élus a été votée : le taux d'indemnité qui était appliqué avec le précédent conseil, de 39,25 %, et qui a déjà été pris en compte dans le budget 2020 est conservé avec l'éventualité de l'augmenter pour le prochain budget.

*Vous trouvez les comptes rendus complets sur le site www.brueilenvexin.fr



photo : Bruno Caffin

UN VILLAGE À VIVRE... Y VIVRE BIEN !

Les randonneurs du dimanche sont bien souvent sous le charme de notre village. Au quotidien cependant, certaines incivilités viennent gâcher quelque peu « la carte postale ».

Quelques règles de bien vivre ensemble ou de bon voisinage, quand elles sont respectées apportent une certaine qualité de vie. Alors si chacun les respecte, la vie de tous n'en sera que plus agréable tout au long de l'année.

QUELLES SONT CES RÈGLES ?

■ **Utilisation des engins à moteurs** (tondeuse, roto-fil, motoculteur, Kärcher...) : ils sont interdits les dimanches et jours fériés et autorisés la semaine de 8H à 12H et de 13H à 19H.

■ **Stationnement** : le Code de la Route interdit le stationnement sur les trottoirs ! Quand c'est possible, il est préférable de se garer chez soi ! A défaut, des parkings sont disponibles dans le village.

Le stationnement sur les trottoirs est dangereux ! Dangereux pour les piétons Brueillois qui conduisent les enfants à l'école, pour les adolescents qui prennent le car scolaire, pour vous comme pour moi qui aimons faire un petit tour à pied... Les stationnements dangereux tout comme les stationnements abusifs, sont passibles d'une amende ! Donc soyez compréhensifs et respectueux de tous.

■ **Taille des haies et buissons** : dans le cadre du code de la voirie, les haies et les buissons qui bordent les propriétés le long de la voie publique doivent être taillés pour ne pas gêner la circulation piétonne ou automobile. Là aussi, le code prévoit une amende de 5^{ème} classe (1500€)... A vos taille-haies !

Quelques dernières observations sur les incivilités ou manque de respect de certains habitants qui laissent sur la voie publique les déjections de chien ou les sacs à crottes de chien, qui laissent sur les trottoirs des sacs poubelles (ils doivent être impérativement

déposés dans des conteneurs), ceux qui ne rentrent pas leurs poubelles ou les sortent dès le début du week-end (agrément touristique certain...), ou encore ceux qui stockent des encombrants ou autres gravats qui gênent à l'esthétique de leur jardin mais tant pis pour le trottoir et les voisins ! Quelques petits efforts à faire de quelques-uns pour l'agrément de tous.

Au Conseil Municipal nous nous engageons à trouver des solutions pour plus de sécurité, pour embellir notre village. Nous y apporterons les moyens nécessaires et vous, les bons gestes (non pas sanitaires, encore que...) de civilité !

Brueil joli village du Vexin « Pour Vous & Avec Vous », alors nous comptons sur tous les Brueillois pour une vie la plus agréable possible !

Martine Tellier

ÉTÉ RIME SOUVENT AVEC TRAVAUX !

A l'approche de l'été, les projets d'aménagement de la maison ou du jardin fleurissent mais nous ne connaissons pas toujours ce que l'on a droit de faire en matière de construction ou travaux.

Sachant que « nul n'est censé ignorer la loi », voici quelques informations pour respecter les dispositions du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et répondre à la question : *quand faut-il déposer une Déclaration Préalable de travaux* (« DP ») ?

AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX

La « DP » est une autorisation administrative qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire, elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment, une modification de l'aspect extérieur, une construction nouvelle ou le changement de destination d'un bâtiment, voici quelques exemples :

- Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire (...), parfois dès 5 m² d'emprise au sol,
- Créer ou modifier une porte ou fenêtre, changer la toiture, pose de panneaux photovoltaïques,
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation,

■ Ravalement de façade notamment aux abords d'un monument historique ou site protégé,

■ Construction d'un abri de jardin, un barbecue, un garage, mur ou clôture,

■ Installation d'une piscine même hors-sol dans certaines conditions,

■ Installation d'une caravane dans un jardin plus de 3 mois par an.

La « DP » (formulaire n° 13404*07 ou 13703*07) doit être envoyée par lettre recommandée avec AR ou déposée à la mairie, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour tout renseignement complémentaire. Noter que le délai d'instruction du dossier peut prendre 2 mois.

■ Sites d'information :

www.service-public.fr (rubrique « logement » puis « autorisations d'urbanisme »),

www.gpseo.fr (rubrique « vivre et habiter » puis « PLUi et permis de construire »).

Antoine Westelynck

ÉQUIPE TECHNIQUE

Vous connaissez déjà Gérard, depuis 10 ans à Brueil et peut-être avez-vous déjà repéré Dany engagé début Février ?

Nos agents techniques veilleront particulièrement à la propreté du village.

Cependant avec la charte « Zéro Phyto » les plantes que l'on appelle « indésirables » (pas forcément mauvaises) envahissent rapidement les pieds des murs ou bordures de trottoir. Travail fastidieux et ingrat pour en venir à bout ! **N'hésitez pas à intervenir vous aussi le long de votre façade. Déjà dans certaines rues, on apprécie le remplacement des pissenlits par des roses trémières et des valérianes.**

Nous souhaitons la bienvenue à Dany et du courage à tous les deux !

Patrick Bojoie



EN BREF...

■ **La mise à jour du site internet de la Mairie** (brueil-en-vexin.fr) est en préparation, en attendant un nouveau site plus interactif dans quelques mois...

■ **Le registre ainsi que le plan du cimetière communal** ont été mis à jour par Bruno Caffin (publication prochaine lettre).

AGENDA

FERMETURES ESTIVALES

■ **LA MAIRIE** : du lundi 03 Août au vendredi 14 Août inclus

■ **LA POSTE** : du 15 Août au lundi 31 Août inclus

DATES À RETENIR

■ **Lundi 31 Août** : Rentrée des Classes

■ **Samedi 12 Septembre** : Fête du Village

■ **Dimanche 1^{er} Novembre** : 1^{er} Trail de Brueil « Trail Zone 109 »



MADY MESPLÉ : « LA VOIX DU CŒUR »

Mady Mesplé s'est éteinte le 30 Mai dernier à Toulouse à 89 ans.

Grande cantatrice française des années 1970, elle avait une maison de villégiature à Brueil-en-Vexin: maison sise rue de l'Église, remarquable par son style normand. En quittant Brueil, elle cède un terrain boisé que la commune peut acquérir avec l'aide du PNR qui sera dénommé « Bois Mady Mesplé ».

CARNET

■ **Naissance** : Georges, Lucas Binet n'a pas attendu la fin du confinement pour venir au monde ! Il est en bonne santé et fait la joie de ses parents Suzie Egoume Egoume et Gérard Binet. Félicitations à eux !

■ **Décès** : Nos condoléances vont à la famille de **Madame Bernadette Aubiez** décédée le 07 février dernier à Poissy dans sa 72^{ème} année.

DRÔLES DE VACANCES

Les enfants se sont d'abord réjouis de ces vacances exceptionnelles. Mais finalement, c'était de drôles de vacances !

Avec l'école à la maison ?! Une première en France ! L'Éducation Nationale a pris à cette occasion le virage internet : l'école virtuelle.

Les maîtresses envoient régulièrement le plan de travail aux élèves. Mais à la maison c'est parfois plus compliqué de rester concentré. Papa, maman ne sont pas toujours patients, d'autant plus que pour eux aussi c'est le travail à la maison ! Après quelques semaines, les rituels s'installent. La maîtresse s'invite à la maison sur rendez-vous par écran interposé.

Le 14 Mai, l'Éducation Nationale autorise la réouverture des écoles dans le respect d'un protocole sanitaire drastique. Ce sont quelques enfants par classe qui reprennent le chemin de l'école. Tout comme les maîtresses, les enfants s'approprient les nouvelles habitudes de distanciation. Pas très drôle pour la récréation !

A partir du 8 Juin un nouveau dispositif est mis en place pour permettre aux enseignants d'être en classe le matin, en présentiel, et d'être libérés l'après-midi pour continuer l'école virtuelle avec les enfants qui ne sont pas revenus à l'école ou revenus à temps partiel. Des animateurs prennent alors en charge les groupes d'enfants à l'école et mettent en place des activités sportives ou culturelles. Ce dispositif « 2S2C » est réalisable grâce à l'engagement volontaire des enseignants et l'engagement financier de la commune. Une aide de l'État par l'intermédiaire de l'Éducation Nationale, devrait alléger ce coût pour



moitié. Il nous semblait important que la rupture avec l'école ait un impact moindre sur la scolarité de nos enfants.

Ce lien maintenu, soit à l'école, soit à la maison par la classe virtuelle est une solution satisfaisante pour la grande majorité des familles. Le bilan est à ce jour plutôt positif.

■ **Dernière info** : L'école a repris normalement le 22 Juin 2020 jusqu'aux vacances le 03 Juillet. Enfin les vraies vacances !

Matthieu Abadie et Élodie André

VIVRE SA JEUNESSE À BRUEIL

Ces dernières semaines d'après confinement durant les après-midis, les rues de Brueil ont accueilli des « grappes » de jeunes ados qui n'ayant pas repris le chemin du collège ou lycée, ont profité pleinement des lavoirs et du parvis de l'Église pour se réunir, écouter la musique entre copains ou encore faire du vélo ou de la trottinette au centre du village.

NOTRE VILLAGE ÉTAIT ANIMÉ ET AVAIT UN PETIT AIR DE VACANCES.

Justement à propos de jeunesse, deux Brueillois, **Maud Brégent et Jean-Christostome Dumont** aimeraient fédérer les adolescents et jeunes adultes dans une association qui a été créée juste avant le confinement et qui n'a pas encore déployé son activité : création d'évènements ou animations visant particulièrement les jeunes.



■ **Pour les contacter** :

Maud : 06 46 87 15 74 - maudbregent1@gmail.com

Jean-Christostome : 06 20 42 95 04
associationjvb@gmail.com

Augustin Dumont

ASSOCIATION DE L'ÉGLISE ST DENIS

L'Association de l'église étant en sommeil depuis plusieurs années, nous voudrions la faire revivre pour sauvegarder ce patrimoine de notre village.

Dans un premier temps, il faut :

■ Reconstituer le bureau de l'association. La période de vacances arrivant, l'Assemblée Générale pourrait se faire en septembre.

■ Et des volontaires pour nettoyer l'église qui en a grand besoin.

Si vous êtes intéressés pour faire partie de l'Association ou simplement pour nous aider (j'espère que vous serez nombreux), voici mes coordonnées : moniqueroncin78@gmail.com, 01 34 75 33 43 ou 06 17 77 67 86

Bien amicalement, **Monique Roncin**